



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 7981

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon demande a M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui indiquer, par academie, le bilan des contrats bleus lances depuis la rentree scolaire 1987-1988 (nombre de contrats bleus signes par academie, nombre d'eleves concernes, etc).

Texte de la réponse

Reponse. - En 1987-1988, 2 916 contrats bleus ont ete signes, par environ 3 200 communes (en milieu rural beaucoup de groupements de communes ont signe un contrat unique). Ces communes parmi lesquelles figurent la plupart des plus grosses agglomerations regroupent 45 p 100 de la population francaise. On note que ce sont surtout les communes comprises entre 5 000 et 20 000 habitants qui sont le plus activement impliquees dans l'operation. Ce sont plus de 9 700 ecoles ou groupes scolaires, repartis sur l'ensemble des departements de la France metropolitaine et des DOM-TOM, qui ont ainsi ete touches. Ces 2 916 contrats ont touche environ 800 000 enfants de six a douze ans, soit pres de 18 p 100 des enfants scolarises dans le premier degre. Les activites pratiquees par les enfants ont ete tres diversifiees. Leur duree etait en moyenne de quatre heures par semaine. La circulaire de MM Jospin et Bambuck en date du 2 aout 1988, tout en s'appuyant sur les differentes formules anterieures, notamment « l'aménagement du temps scolaire » de 1984 et « les contrats bleus » de 1987, traduit la volonte de conferer une dimension nouvelle a ces actions, en elargissant les initiatives des ecoles primaires aux ecoles maternelles, et en renforçant l'harmonisation des activites pratiquees tant dans le temps scolaire que dans les temps extra et peri-scolaire. Il s'agit en fait de recentrer l'ensemble des projets autour de l'ecole afin de mieux prendre en compte les rythmes de vie des enfants. Cette circulaire marque aussi et surtout la volonte d'appréhender de facon plus globale les temps de vie des enfants, en incitant les communes a signer des « contrats de ville » permettant la mise en place d'un ensemble de mesures visant notamment a ameliorer la securite des enfants, a leur faciliter l'acces aux equipements culturels et sportifs, a diversifier les conditions d'accueil et d'animation en dehors du temps scolaire. En 1988-1989, 3 394 contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants ont ete ainsi signes avec des collectivites locales. Ces contrats concernent environ un million d'enfants qui peuvent ainsi pratiquer une moyenne hebdomadaire de quatre heures d'activites sportives et culturelles. Une dizaine de contrats de villes ont egalement ete signes, dont celui de Niort qui a ete l'occasion pour le secretariat d'Etat charge de la jeunesse et des sports et le ministre de la culture de signer un protocole d'accord national au mois de fevrier 1989. Voir tableau dans le JO no 21 (annee 1989).

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7981

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 113